

## WABO NEOLUBE

Version 1.0      Date de révision: 05/25/2021      Numéro de la FDS: 000000260043      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/25/2021

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : WABO NEOLUBE  
Autres moyens d'identification : Part #2810, #2815

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : Watson Bowman Acme Corp.  
Adresse : 95 Pineview Drive  
Amherst, NY 14228  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Adhésifs et / ou mastics  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : Canada: 1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 2  
Irritation cutanée : Catégorie 2  
Irritation oculaire : Catégorie 2B  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (Système nerveux central, Foie, Reins, organes de l'ouïe)  
Danger par aspiration : Catégorie 1  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage SGH**

## WABO NEOLUBE

Version 1.0 Date de révision: 05/25/2021 Numéro de la FDS: 000000260043 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 05/25/2021

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 + H320 Cause une irritation cutanée et oculaire.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Foie, Reins, organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

## WABO NEOLUBE

Version 1.0      Date de révision: 05/25/2021      Numéro de la FDS: 000000260043      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 05/25/2021

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : organique

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
xylène	xylène	1330-20-7	>= 25 - < 50
éthylbenzène	éthylbenzène	100-41-4	>= 5 - < 20
toluène	toluène	108-88-3	>= 5 - < 20

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de con-

## WABO NEOLUBE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/25/2021	000000260043	Date de la première version publiée: 05/25/2021

tact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.  
Ne PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Cause une irritation cutanée et oculaire.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.

Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone  
oxydes de carbone

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Le récipient peut monter en flèche ou exploser sous l'effet de la chaleur du feu.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Peut libérer des vapeurs inflammables.  
Tenir compte de la direction du vent.  
Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.  
Utiliser des outils traités antistatiques.  
Protection respiratoire nécessaire.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Précautions pour la protec- : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

## WABO NEOLUBE

Version 1.0      Date de révision: 05/25/2021      Numéro de la FDS: 000000260043      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 05/25/2021

tion de l'environnement      Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage      : Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Le produit déversé devrait être éliminé conformément à tous les règlements gouvernementaux pertinents.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion      : Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le produit/la substance peut former des mélanges explosibles avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les points bas et ainsi être en contact avec une source d'ignition située à une distance importante.

Conseils pour une manipulation sans danger      : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Éviter le contact avec la peau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage      : Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Matières à éviter      : Agents oxydants

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
xylène	1330-20-7	PEL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	150 ppm 655 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL

## WABO NEOLUBE

Version 1.0      Date de révision: 05/25/2021      Numéro de la FDS: 000000260043      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 05/25/2021

		VEMP	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	VME	20 ppm	ACGIHTLV
		VLE	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VECD	125 ppm 543 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
toluène	108-88-3	VME	20 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		VLE	150 ppm 560 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		VME	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	150 ppm 560 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		Conc. max.	500 ppm	29 CFR 1910.1000 (Table Z-2)
		VLE	300 ppm	29 CFR 1910.1000 (Table Z-2)
		VME	200 ppm	29 CFR 1910.1000 (Table Z-2)

## WABO NEOLUBE

Version 1.0      Date de révision: 05/25/2021      Numéro de la FDS: 000000260043      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 05/25/2021

		TWA	50 ppm 188 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 188 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire** : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.  
 Porter un respirateur contre les vapeurs/particules organiques homologué par NIOSH (ou l'équivalent) au besoin.

**Protection des mains**

**Remarques** : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

**Protection des yeux** : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

**Protection de la peau et du corps** : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

**Mesures de protection** : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
 Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
 Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

**Mesures d'hygiène** : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
 Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
 Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.  
 Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect** : liquide

**Couleur** : ambre

**Odeur** : aromatique

**Seuil olfactif** : non déterminé

**pH** : Non applicable

## WABO NEOLUBE

Version 1.0      Date de révision: 05/25/2021      Numéro de la FDS: 000000260043      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/25/2021

---

Point de fusion	:	non déterminé
Point de congélation	:	non déterminé
Point d'ébullition	:	110 °C
Point d'éclair	:	4 °C
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Auto-inflammation	:	non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	7 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1.1 % (v)
Pression de vapeur	:	29 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.94 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	500 °C
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible



## WABO NEOLUBE

Version 1.0      Date de révision: 05/25/2021      Numéro de la FDS: 000000260043      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/25/2021

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Conditions à éviter	:	Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter la chaleur extrême. Eviter le chauffage en milieu confiné.
Matières incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Monoxyde de carbone Gaz chlorhydrique (HCl).

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**IARC**            Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme  
éthylbenzène

100-41-4

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

## WABO NEOLUBE

Version 1.0 Date de révision: 05/25/2021 Numéro de la FDS: 000000260043 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 05/25/2021

---

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Foie, Reins, organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

---

## WABO NEOLUBE

Version 1.0      Date de révision: 05/25/2021      Numéro de la FDS: 000000260043      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/25/2021

---

Emballages contaminés : ficielles/les eaux souterraines.  
Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1133  
Nom d'expédition des Nations unies : ADHESIVES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353

**Code IMDG**

Numéro ONU : UN 1133  
Nom d'expédition des Nations unies : ADHESIVES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D  
Polluant marin : non

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Numéro ONU : UN 1133  
Nom d'expédition des Nations unies : ADHÉSIFS  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
Code ERG : 128  
Polluant marin : non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## WABO NEOLUBE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/25/2021	000000260043	Date de la première version publiée: 05/25/2021

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	:	OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)	:	OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-2)	:	OSHA Table Z-2 (Substances toxiques et dangereuses) 29 CFR 1910.1000 (US)
ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	:	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	:	NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	:	Valeur limite acceptable
29 CFR 1910.1000 (Table Z-2) / VLE	:	Valeur limite maximale:
29 CFR 1910.1000 (Table Z-2) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-2) / Conc. max.	:	Concentration maximale:
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

## WABO NEOLUBE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/25/2021	000000260043	Date de la première version publiée: 05/25/2021

---

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/25/2021  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR